

CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/1424
15 août 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 15 AOUT 1996, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL DE LA CONFERENCE DU DESARMEMENT PAR LES REPRESENTANTS PERMANENTS DE L'AFRIQUE DU SUD ET DE LA NOUVELLE-ZELANDE, TRANSMETTANT LE TEXTE DU "MEMORANDUM DE COOPERATION POUR LE DESARMEMENT ET LA MAITRISE DES ARMEMENTS" SIGNE AU CAP LE 8 AOUT 1996 PAR LE PRESIDENT NELSON MANDELA ET LE PREMIER MINISTRE JAMES BOLGER

Nous avons l'honneur de vous communiquer le texte du "Mémorandum de coopération pour le désarmement et la maîtrise des armements" qui a été signé le 8 août 1996 au Cap par le Président Nelson Mandela de la République sud-africaine et le Premier Ministre James Bolger de la Nouvelle-Zélande dans le cadre d'un communiqué commun Afrique du Sud/Nouvelle-Zélande.

Le mémorandum fait référence au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à d'autres questions importantes touchant le désarmement et la non-prolifération.

Nous vous serions très obligés de bien vouloir prendre les mesures qui conviennent pour faire enregistrer ce document comme document officiel de la Conférence du désarmement et le faire distribuer à toutes les délégations membres et aux Etats non membres participant aux travaux de la Conférence.

(Signé) : J.S. Selebi
Ambassadeur
Représentant permanent
de l'Afrique du Sud à
la Conférence
du désarmement

(Signé) : W. Armstrong
Ambassadeur
Représentant permanent
de la Nouvelle-Zélande
à la Conférence
du désarmement

MEMORANDUM DE COOPERATION POUR LE DESARMEMENT ET LA MAITRISE DES ARMEMENTS

Au nom de nos peuples et gouvernements, nous réaffirmons la ferme volonté de l'Afrique du Sud et de la Nouvelle-Zélande de faire du monde entier une zone exempte d'armes de destruction massive. Nous nous félicitons de l'étroite coopération existant entre nos deux pays dans les diverses instances internationales qui s'intéressent au désarmement et à la non-prolifération, coopération qui va augmenter maintenant qu'ils sont l'un et l'autre membres de la Conférence du désarmement.

Nous réaffirmons aussi qu'après la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais (TICE) par voie de négociations multilatérales, nos gouvernements entendent signer cet instrument dans les plus brefs délais. Nos délégations à la Conférence du désarmement appuieront activement les efforts faits par le Président du Comité chargé des négociations pour régler les difficultés que la Conférence examine actuellement à propos du traité. Nous appelons tous les autres pays à appuyer rapidement cet instrument. Quant à l'avenir, nous confirmons que nos gouvernements oeuvreront pour l'engagement l'année prochaine, de négociations dans le cadre de la Conférence du désarmement, sur un traité interdisant de produire des matières fissiles pour fabriquer des armes nucléaires.

D'autres éléments sont nécessaires dans le programme pour se rapprocher de l'objectif ultime que constitue l'élimination des armes nucléaires dans le monde. Nous notons que toutes les parties au Traité sur la non-prolifération (TNP) se sont engagées en faveur de cet objectif et que leurs engagements ont été explicitement constatés dans l'avis consultatif que la Cour internationale de Justice a donné récemment sur la licéité de la menace ou de l'emploi des armes nucléaires. Dans ce contexte, le processus d'examen du TNP qui commence l'année prochaine constitue un moyen de favoriser la pleine application de ce traité et les principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires qui ont été adoptés en mai 1995 au moment où cet instrument a été prorogé pour une durée indéfinie.

Nous nous félicitons de l'ouverture à la signature, le 11 avril 1996, du Traité de Pelindaba portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique et sommes d'accord pour affirmer qu'il s'agit là d'un événement important pour le continent africain. Dans la région du Pacifique, la fin des essais nucléaires a été marquée par la signature par la France, le Royaume-Uni et les Etats-Unis des protocoles au Traité de Rarotonga. Nous proclamons l'objectif consistant à faire de l'hémisphère Sud une zone exempte d'armes nucléaires. Nos gouvernements collaboreront avec les pays animés du même esprit pour renforcer la coopération entre les zones exemptes d'armes nucléaires existantes ou prévues qui, avec l'Antarctique, couvrent plus de 50 % des terres émergées de notre planète.

Etats parties à la Convention sur les armes chimiques, l'Afrique du Sud et la Nouvelle-Zélande réaffirment le total appui de leurs deux gouvernements à cet instrument. Nous appelons les Etats-Unis et la Fédération de Russie, principaux possesseurs déclarés d'armes chimiques, ainsi que les autres Etats, à ratifier cette Convention dans les plus brefs délais. En outre, nous attendons avec impatience la soixante-cinquième ratification qui est imminente et qui entraînera l'entrée en vigueur et l'application de la Convention.

Les Gouvernements sud-africain et néo-zélandais réaffirment aussi leur volonté de renforcer la Convention sur les armes biologiques en établissant un régime pour en vérifier le respect. A cette fin, les deux gouvernements collaboreront avec d'autres pays animés du même esprit afin de conclure avec succès les négociations en cours au sein du Groupe spécial des Etats qui sont parties à cet instrument.

Nous partageons la préoccupation de la communauté internationale face à l'accroissement des stocks d'armes classiques au-delà des besoins de la légitime défense. Nous nous félicitons donc de l'adoption de principes directeurs relatifs aux transferts internationaux d'armes à la session de 1996 de la Commission du désarmement de l'ONU. Nous demandons aussi que l'on mette davantage l'accent sur les armes classiques dans toutes les instances qui s'intéressent au désarmement. Tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies sont en outre encouragés à appuyer les travaux touchant le Registre des armes classiques de l'ONU et à y participer activement. Compte tenu des souffrances et des pertes que causent parmi les civils les mines terrestres antipersonnel, nous appelons à l'élimination de ces armes dans le monde entier. Soucieux d'atténuer ces souffrances, nous sommes attachés au renforcement de la coopération internationale pour le déminage et le développement de capacités nationales de déminage dans les pays infestés de mines. Nous appuyons également le développement de capacités effectives de déminage et de détection des mines terrestres.

Nous continuerons à coopérer dans le cadre de divers arrangements internationaux visant à empêcher la prolifération des équipements et techniques à double usage qui pourraient être utilisés pour mettre au point des armes de destruction massive et à décourager tout renforcement déstabilisateur des armes classiques.

Compte tenu des nombreux intérêts que nos deux peuples et gouvernements partagent dans ce domaine, nous sommes d'accord pour que des consultations périodiques aient lieu entre nos deux gouvernements sur les questions relatives au désarmement et à la non-prolifération des armes de destruction massive.
